

## RAE HCERES 2019 - Coordination territoriale

### Handicap (DFVE)

#### Rappel des Orientations stratégiques du Contrat Quinquennal 2016-2020 (préconisations évaluation AERES 2015 et / ou rapport Cour des Comptes)

##### Contrat quinquennal

« L'accès à l'enseignement supérieur et l'orientation des jeunes sont des questions prégnantes pour tous les établissements d'enseignement. La démocratisation de l'enseignement supérieur sera un axe de travail partagé au sein de la ComUE, aussi bien d'un point de vue territorial en déployant et rendant accessible l'offre de formation sur le territoire, que d'un point de vue social avec le développement et l'amplification d'actions de soutien vis-à-vis de publics spécifiques (cordées de la réussite, **accompagnement des publics en situation de handicap**, travail autour de l'égalité filles-garçons, etc.) »

##### HCERES/AERES

« Une convention « Atout pour tous » avec le rectorat vise à mieux accompagner les étudiants en situation de handicap. (...) Le cheminement du PRES vers l'UFT est le résultat d'une approche pragmatique, qui a accepté de préserver l'autonomie des établissements membres, de baser la coordination territoriale sur le principe de subsidiarité en misant sur la réalisation de projets communs spécifiques dont les membres reconnaissent la valeur ajoutée et, du coup, acceptent de partager ou déléguer leur compétence. Cette approche a déjà généré des réalisations importantes, notamment : (...) **la mise en place d'actions communes concrètes à destination des étudiants en matière d'accueil, de prise en compte du handicap, de soutien aux initiatives étudiantes, etc.** »

**Bilan d'activités** (actions menées, moyens mobilisés, modalités de pilotage, résultats...)

#### **Favoriser avec les établissements la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap**

##### **1 - La convention Atouts pour tous**

Depuis 2011 et la signature de la première convention Atouts pour tous, l'UFTMiP s'est engagée aux côtés de ses établissements membres et des autres partenaires de la convention<sup>1</sup>. L'objectif de la convention est de permettre l'accompagnement d'élèves et d'étudiants en situation de handicap dans leur parcours de formation en vue d'une inclusion professionnelle réussie dans le monde du travail. Les actions se structurent autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Favoriser la poursuite d'études et la réussite scolaire et universitaire**
- **Axe 2 : Favoriser l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants handicapés**
- **Axe 3 : Informer, communiquer et faire connaître les actions et dispositifs d'atouts pour tous**

L'UFTMiP est partenaire de l'ensemble des actions et en coordonne certaines en tant que partenaire privilégié des établissements et du Rectorat :

##### ➤ **Handy'fest**

Le 24 novembre 2016, l'UFTMiP a coordonné, en partenariat avec ses établissements membres et Atouts pour tous, le festival Handy'fest (qui avait été réalisé eux ans auparavant par l'Université Toulouse III). L'objectif de cette journée était de permettre une prise de conscience sur la question du handicap, de l'inclusion et un changement de regard sur cette réalité en direction des étudiants, des entreprises et des personnels. Les actions : un forum

<sup>1</sup> Académie de Toulouse, Direccte Occitanie, Onisep Occitanie, GIP-FCIP, DRAAF, Airbus, Altran, Atos, Capgemini, Manpower, Safran, Thales, Sopra-Steria

« entreprises », un challenge sportif handy'fest et une formation « atelier connaissances des handicaps », ouverts aux personnels de l'université et des entreprises du forum.

- *Moyens Mobilisés* en 2016 : 9000 € (pour une action sur 3 jours dont le coût total s'élève à 59 587 € - co financé par la Mairie de Toulouse, Atouts pour Tous, Ald, ATM)
- *Modalités de pilotage* : Prise de décision en Copil, groupe de travail opérationnel préparant et programme et organisant le bilan de l'action – bilan présenté en COPIL
- *Résultats* : Nombre de participants : 79 (ateliers), 90 (challenge sportif).

#### ➤ **Journée « études sup et handicap c'est possible »**

L'UFTMiP et le rectorat de Toulouse organisent depuis plusieurs années, une demi-journée permettant de présenter aux élèves et à leurs familles les **aménagements et accompagnements dont les étudiants handicapés peuvent bénéficier tout au long de leur parcours d'études**. L'objectif est ici d'aider et inciter à la poursuite d'études. Sont présents : des référents handicap des universités et des grandes écoles toulousaines ; le Service Inter universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé SIMPPS ; le SAIO ; des représentants de l'UFTMiP ; des représentants de l'enseignement agricole, du rectorat, du Crous, de la Maison départementale des personnes handicapées de la Haute-Garonne. Cela permet de balayer un large champ de questions pour les futurs étudiants et leurs familles

- *Moyens Mobilisés* : 0 € (uniquement des ressources humaines : 2 agents)
- *Modalités de pilotage* : Prise de décision en Copil, groupe de travail opérationnel prépare programme et organise l'action et son bilan – bilan présenté en COPIL.
- *Résultats* : Nombre d'actions : 2 (une par an, en février) Mercredi 12 février 2018 et mercredi 6 février 2019 ; nombre de participants : **une centaine**. Pour la 1<sup>ère</sup> fois cette année, un questionnaire a été rempli par les participants (dépouillement en cours)

#### ➤ **Plateforme Atouts pour tous**

L'UFTMiP a porté le projet de la plateforme « Atouts pour tous » permettant : 1- de présenter les actions, les actualités et les partenaires d'Atouts pour tous (Site vitrine), 2- de mettre en relation les étudiants et élèves avec les entreprises partenaires et d'assurer un accompagnement par les référents handicap des établissements (Application), 3- aux membres de la convention de collaborer au sein des groupes de travail (Espace collaboratif)

- *Moyens Mobilisés* : 80 000 € (financement Airbus)
- *Modalités de pilotage* : COPIL + groupe de travail opérationnel qui rend compte au COPIL tous les 4 mois
- *Résultats* : Un site vitrine, une application et un outil collaboratif sont en ligne depuis juin 2018. 60 étudiants sont inscrits en décembre 2018, 400 offres de stages et d'emploi chez les entreprises partenaires sont proposées, tous les établissements d'enseignement supérieur membres de l'UFTMiP et le Rectorat (PAIP) sont formés à l'utilisation de la plateforme. Les statistiques d'utilisation de la plateforme et les statistiques de fréquentation du site seront fournies au COPIL lors de chaque réunion
- *Enjeux pour les acteurs* : Pour les étudiants : possibilité d'être mis en relation directe avec les offres d'emploi et de stages des entreprises partenaires. Pour les établissements et les référents handicap : Possibilité de suivre l'insertion professionnelle de ses étudiants en situation de handicap. Pour les entreprises : possibilité accrue de recruter des étudiants en situation de handicap

## **2 - Schéma directeur du handicap 2019-2021**

Adoption par l'UFTMiP en décembre 2018 d'un schéma handicap 2019-2021 s'articulant autour de 5 axes :

1. Consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle
2. Accroissement de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap
3. Développement de l'accessibilité des services offerts par l'UFTMiP
4. Développement de la politique de ressources humaines de l'UFTMiP à l'égard des personnes handicapées
5. Soutenir l'emploi de travailleurs handicapés lors de la mise en œuvre de la politique d'achats publics

- *Moyens Mobilisés* : 20 000 €

Année	recette	dépenses	origine
2018	0	0	UFTMP
2019	20 000 €	0	UFTMP

- *Modalités de pilotage* : Pilotage par l'UFTMiP (DFVE) – Chaque département de l'UFTMiP déploie les actions qui lui sont attribuées dans le schéma handicap et dresse un bilan d'étape tous les ans en octobre. Ce bilan est remis au groupe handicap. Un bilan final sera réalisé en 2021 pour envoi au MNESER
- *Résultats* : Les premiers résultats sont attendus pour octobre 2019. *Modalités de suivi* : Des indicateurs de suivi et de résultats sont prévus dans le schéma directeur du handicap pour chaque action listée

### 3 - Coordination des chargés de mission handicap des établissements

L'UFTMiP coordonne un groupe de travail composé des chargés de mission handicap des établissements. L'objectif est ici le partage de pratiques, le développement d'actions communes (partage d'équipements, articulation d'actions) et la concertation entre établissements de l'enseignement supérieur sur la convention Atout pour tous. Ce groupe de travail a participé à la rédaction du cahier des charges de la plateforme « Atout pour tous » et renforcé l'information des conseillers techniques médico-sociaux du rectorat et des référents handicap des lycées.

## Évaluation

**1 - La convention Atouts pour tous** et les actions (Handy'fest, plateforme, journée « Enseignement supérieur et handicap c'est possible »)

### Forces :

- La convention Atout pour tous de Toulouse a été la première en France et a essaimé dans d'autres régions
- Cette convention permet un partenariat de proximité entre enseignement scolaire et supérieur et avec les entreprises ce qui favorisent la continuité scolaire-supérieur et l'insertion professionnelle des étudiants
- La convention permet de bénéficier de moyens financiers pour mener des actions qui n'auraient pas pu être financé par les seuls établissements
- L'extension de la plateforme est en cours de discussion avec les conventions atouts pour tous de Paris et Bordeaux

### Faiblesses :

- Il n'est pas toujours facile de faire coïncider les attentes des entreprises et celles des établissements qui ne portent pas toujours le même regard
- Le niveau d'implication des établissements et des entreprises peut être variable et mettre en difficulté la réalisation d'actions : l'action parrainage a été arrêtée faute d'établissements impliqués, l'action Handyfest a été arrêtée du fait du faible nombre d'étudiants sur le forum entreprises (souhait des entreprises de ne plus financer cet évènement)

### Valeur ajoutée des approches collectives, complémentarité / établissements

- Les questions de sensibilisation/formation des étudiants et personnels au handicap, informations des familles sur l'enseignement supérieur, renforcements des partenariats avec les entreprises pour l'insertion des étudiants en situation de handicap, sont des sujets pour lesquels une démarche collective des établissements est très pertinente car elle permet de mutualiser les moyens, de développer de plus nombreux partenariats et de réaliser des actions qui ont de plus gros impacts (notamment qui concernent tous les étudiants handicapés du site). Dans ce contexte, le rôle de l'UFTMiP de coordination et d'impulsion d'une dynamique sur l'ensemble des sites est pertinente et apporte une plus-value.

## 2 - Le schéma directeur du handicap

### Forces :

- L'UFTMiP affirme une vraie politique handicap interne qui implique tous les services

### Faiblesses :

- Du fait des délais, ce schéma n'a pas pu être entièrement partagé avec les établissements, c'est le chantier à mener dans l'année qui vient. L'objectif sera de partager entre établissements les différents schémas et d'articuler celui de l'UFTMiP avec ceux des établissements

### Valeur ajoutée des approches collectives, complémentarité / établissements :

- Le partage des schémas et leur articulation doit permettre de concevoir une politique handicap de site qui s'appuie sur le partage d'actions et de réflexion dans un souci de partage (d'équipements par exemple) pour réduire les coûts, augmenter la complémentarité et l'efficacité des actions menées (ex : formation des personnels à l'accueil d'étudiants en situation de handicap).

## 3 – Coordination des chargés de mission handicap des établissements

### Forces :

- Le partage de pratiques entre établissements est particulièrement pertinent car le niveau de déploiement d'une politique handicap est variable d'un établissement à l'autre.
- La coordination a permis que dans le cadre de la convention Atout pour tous, l'ensemble des établissements parlent d'une seule voix aux entreprises et aux partenaires

### Faiblesses :

- L'UFTMiP n'a pas toujours eu le temps et les moyens (humains) de se consacrer pleinement à cette action.

### Enjeux à adresser collectivement :

Les chargés de mission handicap ont élaboré un projet à mener collectivement pour renforcer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap :

- Améliorer les compétences des personnels :
  - o Former les enseignants, les personnels administratifs (secrétariat pédagogique), les équipes médicales, infirmières et sociales (Trouver des organismes AMUE, CNED, etc. et mutualiser des outils de formation à distance (MOOC))
- Inciter et soutenir l'engagement des étudiants auprès des étudiants handicapés
  - o Sensibiliser les étudiants au handicap (module dans un UE)
  - o Soutenir et impulser les projets étudiants sur le thème de handicap
- Améliorer les équipements d'accompagnement
  - o Meilleure connaissance, diffusion et usage des innovations technologiques
  - o Mutualiser les moyens matériels (gros équipements) et humains
  - o Favoriser une recherche autour du handicap
- Favoriser les activités extra-scolaires
  - o Favoriser la mobilité internationale sur les stages
  - o Favoriser les pratiques sportives et culturelles
  - o Favoriser l'intégration d'étudiants en situation de handicap dans les associations étudiantes
- Améliorer les conditions de vie
  - o Favoriser les transports intra-campus inter-campus et la mutualisation des véhicules.
  - o Accessibilité des campus et des bâtiments
    - Impliquer les services patrimoine sur cette question
- Développer les relations extérieures avec les organismes et structures
  - o MDPH, CAP Emploi, PRITH, Collectivités, Direccte, FIPHFP, etc.
- Favoriser l'IP des étudiants en situation de handicap
  - o Développer une politique incitative sur la reconnaissance du handicap (par les MDPH)
- Développer une dimension d'observatoire (Indicateurs)
- Développer la connaissance dans le scolaire des accompagnements et dispositifs qui existent dans le sup